

Colloque – Exécution des renvois et mesures de contrainte : nouvelles perspectives suisse et cantonales

Pilier d'une politique migratoire suisse inspirée par le souci de contrôle du territoire et des frontières, le renvoi de personnes étrangères est un sujet en pleine évolution qui soulève d'intenses questionnements autour de la proportionnalité et des modalités d'exécution. D'une part, le nouveau projet de mise en oeuvre de l'initiative populaire « Pour le renvoi des étrangers criminels »

(nouveaux articles 66a et 66a bis du Code pénal) qui sera adopté par le Parlement en mars 2015, entérine un nouveau système d'« automatisme modéré » assorti d'une clause de rigueur. L'initiative dite de « mise en oeuvre » qui sera soumise au peuple en 2016, constitue par ailleurs une autre illustration emblématique de ces nouveaux bouleversements. D'autre part, la Confédération organise actuellement une restructuration autour de la trentaine d'établissements qui fournissent déjà actuellement en Suisse des prestations en matière de détention administrative (art. 75 ss. LEtr) et qui regroupent les personnes issues du domaine de l'asile et de la loi sur les étrangers.

L'objectif du colloque proposé est de mieux appréhender cette double perspective de changements et ces nouveaux mécanismes juridiques en soulevant le rôle fondamental joué par les cantons en ce qui concerne l'application des mesures de contrainte ainsi que l'exécution des renvois.

[Programme détaillé](#)

Inscription (délai 13 avril)